

ORTHODOXIE ET DÉMOCRATIE GRECQUE EN CONFLIT

[Theodore Kontidis](#)

S.E.R. | « Études »

2001/5 Tome 394 | pages 653 à 660

ISSN 0014-1941

DOI 10.3917/etu.945.0653

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-etudes-2001-5-page-653.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour S.E.R..

© S.E.R.. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Orthodoxie et démocratie grecque en conflit

THEODORE KONTIDIS

EN MAI 2000, l'Autorité pour la Défense des Données Personnelles, une institution juridique qui a pour but de défendre les droits des personnes, a décidé que la carte d'identité grecque devait changer. Certaines données qui y figuraient devaient être retirées : la mention de la profession, de la nationalité, du nom de l'épouse, et surtout la mention de la religion, cette dernière relevant des « données personnelles ». En effet, selon l'Autorité, la mention de la religion est de nature discriminatoire. Sa décision étant normative, le Ministre de la Justice et le Premier Ministre ont annoncé quelques jours plus tard qu'ils la respecteraient. Ce fut le point de départ d'une crise entre le gouvernement et l'Eglise.

L'escalade

L'opposition a vite dépassé le stade de la querelle, pour devenir un conflit politique et social, hautement significatif pour la société grecque. Deux pôles se sont constitués : d'un côté, l'Eglise orthodoxe, c'est-à-dire l'ensemble de la hiérarchie, avec, à sa tête, l'archevêque orthodoxe d'Athènes, Mgr Christodoulos, qui s'appuie sur

de larges couches de population; de l'autre, le gouvernement, soutenu par la presse, les élites sociales et une bonne partie de la population.

1. Lors de son élection, nous avons signalé l'idéologie conservatrice et parfois nationaliste du nouvel Archevêque. Nous avons fait remarquer qu'une Eglise orthodoxe plus combative et plus réunie autour de l'Archevêque pourrait constituer un frein à l'évolution de la société. Cf. *Etudes*, novembre 1998.

Depuis son élection, il y a trois ans¹, l'archevêque Christodoulos a manifesté ses dons d'orateur, une facilité de contact avec les foules et un réel souci pastoral. Ses collaborateurs et lui-même se sont mobilisés, afin que l'Eglise orthodoxe de Grèce soit partie prenante dans les enjeux et les évolutions de la société, et puisse défendre les valeurs chrétiennes et nationales dans le contexte menaçant de la globalisation. Ses qualités médiatiques ont fait de lui une personne de grande influence dans l'ensemble du pays.

Les arguments du gouvernement font référence au droit national et international, et aux mœurs démocratiques : la religion ne concerne pas les relations du citoyen avec l'Etat. Les convictions religieuses, comme toute conviction, peuvent être importantes pour beaucoup, mais l'Etat doit reconnaître des citoyens égaux en droit. La carte d'identité est un document public; l'autorité publique y inclut les données qu'elle estime nécessaires.

L'Eglise voit dans cette affaire l'effort de certains milieux laïques pour imposer une laïcisation de la société grecque. Une idéologie laïque va, selon elle, à l'encontre d'une grande tradition séculaire, qui a préservé le peuple grec et sa civilisation dans des circonstances historiques souvent difficiles. Elle proteste contre ce qu'elle estime être une volonté de marginalisation de l'Eglise, et souligne le risque d'une déchristianisation, d'un rejet de la tradition et du patrimoine spirituel de la nation, au moment même où les conséquences de la globalisation demandent que les forces spirituelles du pays soient mobilisées pour le maintien de sa propre personnalité. La langue grecque et la religion orthodoxe étant les deux piliers de la conscience nationale, l'Eglise orthodoxe voit dans cette mesure du gouvernement le premier pas d'un processus autodestructeur. Elle propose donc, pour sa part, la mention facultative de la religion sur les cartes d'identité.

La hiérarchie orthodoxe n'a pas manqué d'agiter l'épouvantail d'autres mesures qui pourraient suivre : nationalisation des biens immobiliers de l'Eglise, abolition

de l'enseignement religieux dans l'enseignement public, risque de développement d'une société sans religion. Evidemment, rien de tout cela n'est démontrable. Mais la séparation entre l'Eglise et l'Etat est constamment présentée par l'Eglise comme une séparation entre l'Eglise et la société. L'Eglise orthodoxe n'accepte pas l'affirmation selon laquelle l'inscription de la religion sur les cartes d'identité serait une cause de discrimination parmi les citoyens. Elle considère que le cadre légal actuel est suffisant et qu'il assure la liberté de culte et de conscience.

Le fait est que les autres communautés chrétiennes, les catholiques, les protestants et d'autres groupes religieux, tels les Témoins de Jéhovah, ont pris position contre la mention de la religion sur les cartes d'identité avec le même motif, à savoir que cette mention devient parfois une cause de discrimination, surtout dans le secteur public. Il est par ailleurs avéré que les instances juridiques nationales et internationales ont eu à s'occuper de plaintes parlant de discrimination pour cause d'appartenance religieuse². Récemment, l'archevêque Christodoulos lui-même a soutenu que les autres Eglises, comme l'Eglise catholique en Grèce, par exemple, bénéficient d'un statut plus avantageux que l'Eglise orthodoxe, étant préservées des interventions de l'Etat et du risque de nationalisation de biens immobiliers. Aussi a-t-il exprimé son amertume face à la position prise par l'Eglise catholique contre la mention de la religion. Il a interprété ce choix comme une démarche pour affaiblir le statut de l'Eglise orthodoxe.

2. M. Alevisatos, professeur de droit constitutionnel à l'Université d'Athènes, dans un article au quotidien *Ta Nea* (26 mai 2000), se réfère à une série de procès dans les tribunaux nationaux ou à la Cour Internationale de Strasbourg contre l'Etat grec, pendant les quinze dernières années, concernant tous la liberté de religion.

Ce n'est pas la première fois que l'Archevêque tient des propos blessants à l'égard de ceux qui adoptent une position différente de la sienne³. Il a eu cette attitude avec des personnalités politiques, des juristes, des intellectuels, des journalistes... Il semble qu'on ne puisse être en désaccord avec ses points de vue que par mesquinerie. D'autre part, si l'Eglise orthodoxe grecque désire acquérir la liberté et les avantages des autres confessions religieuses, il lui suffit de renoncer à son statut de religion d'Etat.

3. Cf. M. Ploritis, *Libido Dominandi*, in : *To Vima*, 28 mai 2000.

Ce qui est nouveau dans cette affaire, c'est l'affirmation d'un pôle « séculier » dans la société grecque : pour la première fois, ce pôle, bien que minoritaire, s'affirme, sûr de lui, fort d'un poids important dans la société, d'une phi-

losophie et d'une vision propres. L'Etat, quant à lui, est décidé à prendre une certaine distance avec l'Eglise. Il reste confessionnel; aucun changement sur ce point n'est prévu dans la Constitution. Mais il témoigne du désir de se soustraire aux interventions de l'Eglise dans ce qui relève de ses compétences propres.

Quant au pôle social qui s'est constitué face à l'Eglise, il rassemble des courants sociaux divers. On y trouve des anticléricaux, qui verraient volontiers une marginalisation de l'Eglise et de la religion, trop présentes, selon eux, dans tous les secteurs de la société et de la nation. Ce sont ceux qui jugent nocive pour la société la présence de l'Eglise. Ils désirent la voir en marge non seulement de l'Etat, mais de la société elle-même. Cette attitude, inspirée souvent par une idéologie marxiste, manque de sens démocratique. S'ajoutent ceux qui estiment que la religion ou la foi sont d'ordre strictement personnel. La foi aurait son lieu dans l'espace intérieur, relèverait d'une sensibilité mystique sans rapport avec les questions sociales ou politiques. Cette position ignore que la religion n'est pas seulement du domaine privé, mais qu'elle s'exprime individuellement ou collectivement dans la société, la civilisation, la vie publique. Vient, enfin, des libéraux, qui désirent simplement voir l'Etat affranchi des interventions de l'Eglise et l'Eglise libérée des manipulations de l'Etat ou des forces politiques. Parmi ces derniers, on trouvera quelques croyants qui récusent les positions officielles de leur Eglise.

L'Eglise grecque orthodoxe a donc soutenu avec insistance la mention optionnelle de la religion sur la carte d'identité. Elle pense que c'est au citoyen lui-même de choisir s'il souhaite, ou non, faire mention de sa religion, mais qu'il doit en avoir la possibilité, puisque nombreux sont les citoyens pour lesquels la religion est partie intégrante de leur identité. Pour l'Eglise, c'est donc une question de liberté et de démocratie que de reconnaître ce droit aux citoyens. C'est ainsi qu'elle a adressé au gouvernement et au Premier Ministre des critiques acerbes, leur reprochant un manque de sens démocratique. L'Eglise, en effet, est convaincue que la majorité du peuple grec souhaite la mention de la religion. Elle ne cesse de provoquer le gouvernement et elle propose un référendum sur la question, sûre de trouver à ses côtés la grande majorité du peuple.

4. Le professeur de droit civil à l'Université d'Athènes, G. Koumantos, l'a signalé dans le quotidien *To Vima*, 18 juin 2000.

Plusieurs personnalités de la vie publique n'ont pas manqué de souligner le sophisme inhérent à ce raisonnement⁴. Toute décision politique n'est pas soumise à la règle de la majorité. Un tel principe aboutirait à la marginalisation des minorités. L'application du principe de majorité a ses limites : si la majorité d'un pays islamique vote pour la loi islamique, ce pays n'est pas démocratique pour autant. Le respect des droits de l'homme n'est pas soumis à la règle de la majorité ; on ne peut pas faire un référendum pour abolir la distinction des pouvoirs. L'Etat démocratique, en tant que tel, est souverain ; il ne peut pas être sous tutelle d'une instance idéologique ou religieuse. La carte d'identité étant un document public, il revient aux services publics de juger ce qui doit y être inscrit pour la reconnaissance de la personne.

L'archevêque Mgr Christodoulos n'est pas prêt à renoncer à son combat. Depuis l'été, il est presque tous les jours sur les écrans, ses déclarations « tombent » comme autant de nouvelles transmises par les agences. L'Eglise appelle les fidèles à signer une demande de référendum sur la question. Elle espère, par cette nouvelle bataille, montrer qu'une grande partie de la population est à ses côtés, représentant un chiffre certainement supérieur à celui recueilli par le gouvernement lors des dernières élections. Les menaces, à peine voilées, ne manquent pas sur la position de l'Eglise pour les prochaines élections. D'autre part, il est vrai aussi que jamais, jusqu'à présent, un archevêque d'Athènes n'a été si violemment et constamment critiqué dans les médias. Du côté du gouvernement, les propos prudents et modérés masquent mal l'irritation face à la guerre menée par l'Eglise.

L'Archevêque ne cesse de répéter que le peuple est du côté de l'Eglise, que l'Eglise exprime ce que ressent et veut le peuple, qu'elle parle en son nom. Il est évident que l'Archevêque est convaincu qu'il exprime l'âme et les valeurs les plus profondes de la nation. A ses yeux, l'hellénisme et l'orthodoxie sont inséparables, et il ne cesse de le souligner. Dans la presse, on n'a pas manqué de se demander de quel droit et à quel titre l'Archevêque prétend ainsi parler au nom du peuple. On a bien repéré que l'identification entre hellénisme et religion orthodoxe constitue le fondement idéologique de la distinction entre grecs

5. K. Beis, « La revendication du pouvoir politique par l'Eglise », in *Eleyteroty-pia*, 29 juillet 2000.

authentiques et grecs « moins » authentiques. Plusieurs ont dénoncé les éléments théocratiques d'un tel discours⁵.

L'enjeu réel de cette opposition n'échappe pas à l'observateur averti : le gouvernement voit ce que tout le monde sait — c'est-à-dire que, dans l'état actuel des choses, on ne respecte pas toujours la liberté de conscience ; donc, il a souhaité prendre des mesures. En décidant de retirer la mention de la religion, il se met à distance de l'Eglise, se libérant d'un caractère confessionnel trop accusé. Cette mesure affaiblit l'influence traditionnelle de l'Eglise sur l'Etat et les services publics, spécialement dans le domaine de l'enseignement ; d'où cette levée de boucliers et les jérémiades sur l'avenir de la nation.

Depuis l'éclatement de l'affaire, les choses ont évolué sur un point essentiel. En effet, même si l'Eglise grecque réussit à imposer son idée de mention optionnelle de la religion, il y aura toujours au moins un tiers des Grecs qui ne la mentionneront pas ; ce qui affaiblit la position de l'Eglise orthodoxe, soucieuse d'accréditer une société globalement orthodoxe, justifiant par là-même un Etat confessionnel. L'enjeu n'est pas celui des cartes d'identité, mais bien celui d'une certaine idée de la société et des fonctions de l'Etat.

I Deux idéologies politiques

On ne peut pas s'empêcher de faire quelques remarques concernant une certaine philosophie politique affirmée sur des modes divers par l'Eglise orthodoxe, sa hiérarchie, sa presse, ses institutions, bref, tout l'appareil ecclésiastique. Un seul évêque sur quatre-vingt a pris ses distances vis-à-vis de ce langage polémique, sans pour autant proposer une alternative. Quelques rares théologiens se sont prononcés contre la croisade proclamée par l'Eglise ; un seul théologien, M. Agouridis, a justifié son point de vue en critiquant la position de l'Eglise et en proposant une autre voie. Il semble bien que, pour les dirigeants ecclésiastiques, il soit impensable que l'orthodoxie puisse exister sans l'appui de l'Etat, de même qu'il est impensable que la nation existe sans l'orthodoxie. Le maintien de la société orthodoxe confessionnelle est compris comme nécessaire à

la survie de la nation et, de manière implicite, à la survie de l'Eglise elle-même. L'Etat laïque, la société plurielle, la séparation entre société civile et Eglise orthodoxe sont des idées étrangères et dangereuses. Cette querelle risque fort d'accroître un clivage profond, déjà ancien dans la société grecque. Les dernières décennies de l'empire byzantin étaient marquées par la lutte entre partisans et opposants farouches au rapprochement avec l'Eglise catholique et l'Occident. Plus tard, au temps des Lumières, la même opposition a joué sur les orientations sociales, culturelles et politiques. En l'année 2000, s'est manifestée la même opposition entre ceux qui aspirent à une société libérale et démocratique, en accord avec le reste de l'Europe, et ceux qui aspirent à un type de société communautaire et confessionnelle.

Mais l'autonomie de la personne et la liberté de conscience, telles qu'on les comprend actuellement, sont inconciliables avec ce second type de civilisation et de culture. Au vrai, les représentants de l'orthodoxie grecque ne sont pas seulement dans une ligne politique hors du contexte actuel, ils se situent carrément dans un autre type de civilisation. Ils freinent l'évolution de la société grecque vers les valeurs de démocratie et de liberté. Ils se disent résolument européens, mais ils ne comprennent pas vraiment ce que cela signifie. L'idée même de se situer en Eglise libre, face à un Etat libre, dans une société libre, provoque des réactions de panique.

Sous plusieurs aspects, la situation actuelle ressemble au conflit qu'a vécu l'Eglise catholique face à l'Etat démocratique, au siècle dernier. Il est difficile pour les chrétiens d'accepter la fin d'une société traditionnelle et chrétienne et d'exister en Eglise libre dans une société pluriculturelle. Une étude plus approfondie de l'histoire de l'Eglise aurait contribué à éviter certaines erreurs. Cette lacune ne fait que souligner le manque de réflexion et d'analyse théologiques qui pourraient éclairer et conduire les objectifs de l'Eglise. Le passage d'un contexte où la foi est traditionnellement et presque automatiquement transmise de génération en génération, à un contexte différent où la foi doit se fonder sur la conscience et résulter d'une élection personnelle, constitue une évolution capitale pour l'Eglise. Elle ne peut pas se faire sans un réel approfondissement théologique.

On peut comprendre l'attachement de l'Eglise grecque aux structures politiques traditionnelles. Le statut de religion officielle et d'Etat confessionnel lui assure plusieurs avantages : le salaire des prêtres, une présence forte dans l'enseignement secondaire public, deux Facultés de théologie dans les Universités publiques, la reconnaissance officielle des évêques orthodoxes. Sans cette reconnaissance par les autorités publiques, on risquerait de voir deux, trois ou quatre évêques pour le même diocèse. En effet, l'Eglise orthodoxe du vieux calendrier Julien est une Eglise parallèle, non reconnue officiellement, mais qui néanmoins regroupe plus d'un million de fidèles. Elle est elle-même divisée en plusieurs branches, avec des hiérarchies parallèles. Cet état de chose conduit l'Eglise à un attachement excessif aux institutions publiques. La défense des structures traditionnelles empêche l'évolution de la société vers une démocratisation plus grande et plus profonde. L'opposition constante de l'Eglise, hier contre le mariage civil, aujourd'hui contre certaines mesures laïques concernant l'incinération des morts ou la reconnaissance légale des communautés religieuses non orthodoxes, constitue un frein au fonctionnement démocratique du pays. De plus, l'agressivité verbale à l'égard de la société internationale, de la globalisation, de l'Occident et de ses principes laïques, de la société pluriculturelle, inspire une mentalité de défense isolationniste.



L'Eglise grecque orthodoxe sera-t-elle en mesure d'assumer ses propres responsabilités concernant l'évangélisation, le soutien spirituel des fidèles, la formation des croyants et des clercs ? Plus largement, l'orthodoxie pourra-t-elle trouver réellement, au delà des déclarations officielles triomphantes, sa place et son rôle dans la maison européenne commune ? Voilà une question de grande importance. Le cas grec montre qu'il y a des pas difficiles et importants à franchir.

Quant à la Grèce elle-même, il faut espérer qu'une certaine prudence, tant du côté de l'Eglise que du côté du gouvernement, saura maintenir l'opposition actuelle dans certaines limites et éviter au pays une crise incontrôlable.